COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

<u>Président</u>: M. Philippe COCHET

Secrétaire: Mme MERAND-DELERUE

Etaient présents: M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à M. TOLLET), Mme ROUCHON (par proc. à M. JOUBERT), M. COUTURIER (par proc. à M. MANINI), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. JOINT), Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme BREMOND jusqu'après élection du secrétaire de séance), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. ROULE), Mme NICAISE (par proc. à Mme MAINAND jusqu'avant vote sur le N° 2018-96), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme CARRET), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNÉ (par proc. à M. PETIT), Mme ROQUES (par proc. à Mme WEBANCK), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent: /

1) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Nathalie MERAND-DELERUE est élue secrétaire de séance à l'unanimité par 43 voix pour.

2) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2014 ET DU 26 JUIN 2018

3) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2018 est adopté à l'unanimité par 43 voix pour avec la modification suivante : rapport N° 2018-73 Caluire et Cuire en mouvement vote contre.

4) PRESENTATION DU BILAN SOCIAL

5) OPERATION DE LOGEMENT SOCIAL PAR LYON METROPOLE HABITAT - MONTESSUY PASTEUR - ILOT ABC - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE

Rapporteur: C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve le principe de la participation financière de la Ville à l'opération de logement social réalisée par Lyon Métropole Habitat sur l'îlot ABC de l'opération Montessuy Pasteur. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de participation financière. La dépense de 144 773 € sera imputée au budget de la Ville au compte fonction 72 nature 204182- AP06.

Adopté à la majorité par 41 voix pour et 2 abstentions.

6) OPERATION DE LOGEMENT SOCIAL PAR LYON METROPOLE HABITAT - MONTESSUY PASTEUR - ILOT KL - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE

Rapporteur: C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve le principe de la participation financière de la Ville à l'opération de logement social réalisée par Lyon Métropole Habitat sur l'îlot KL de l'opération Montessuy Pasteur. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de participation financière. La dépense de 60 291 € sera imputée au budget de la Ville au compte fonction 72 nature 204182-AP06.

Adopté à la majorité par 41 voix pour et 2 abstentions.

7) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU DISPOSITIF METROPOLITAIN DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Rapporteur: C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de participation financière de la Ville au dispositif métropolitain de lutte contre l'habitat indigne, pour la période 2018-2023, à intervenir avec la Métropole de Lyon. Monsieur le Maire est autorisé à la signer. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget des exercices concernés selon le plan de compte fonction 72 aide au logement locatif, nature 657351, groupement de collectivités.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

8) GARANTIE FINANCIERE PARTIELLE D'EMPRUNTS A CONTRACTER PAR VILOGIA AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR UNE ACQUISITION EN VEFA AU 29 CHEMIN DE FOND ROSE A CALUIRE ET CUIRE - MODIFICATIONS

Rapporteur: C. TOLLET

Le Conseil Municipal abroge la précédente délibération n°2018-49 du 26 juin 2018 et accorde la garantie financière de la commune à la Société VILOGIA pour les prêts qu'elle sollicite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques présentées ci-dessous :

Ligne du Prêt : Montant : Montant garanti (15%)	PLUS 285 188 euros 42 778,20 €
Durée de la phase de préfinancement :	12 mois
Durée de la phase de d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR),
Taux de progressivité des échéances :	De – 3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A. A ce jour, 0 %

Liama du Duât .	I DI LIO E	
Ligne du Prêt :	PLUS Foncier	
Montant :	149 994 euros	
Montant garanti (15%)	22 499,10 €	
Durée de la phase de	12 mois	
préfinancement :		
Durée de la phase de	60 ans	
d'amortissement :		
Périodicité des échéances :	Annuelle	
Index :	Livret A	
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,33 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	
Modalité de révision : « Double révisabilité » (DR),		
Taux de progressivité des échéances :	De - 3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A. A ce jour, - 1,5 %	

Ligne du Prêt : Montant : Montant garanti (15%)	PLAI 114 136 euros 17 120,40 €
Durée de la phase de préfinancement :	12 mois
Durée de la phase de d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,2 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR),
Taux de progressivité des échéances :	De – 3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A. A ce jour, 0 %

Ligne du Prêt : Montant : Montant garanti (15%)	PLAI Foncier 76 431 euros 11 464,65 €
Durée de la phase de	12 mois
préfinancement :	
Durée de la phase de d'amortissement :	60 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index:	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	····
	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,33 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR),
Taux de progressivité des échéances :	De – 3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A. A ce jour, -1,25%

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec la Société VILOGIA pour la garantie des paiements en capital et intérêts des emprunts susvisés. Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la commune aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société VILOGIA.

Adopté à la majorité par 41 voix pour et 2 abstentions.

9) GARANTIE FINANCIERE PARTIELLE D'EMPRUNTS A CONTRACTER PAR VILOGIA AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR UNE ACQUISITION EN VEFA AU 29 CHEMIN DE FOND ROSE A CALUIRE ET CUIRE

Rapporteur: C. TOLLET

Le Conseil Municipal accorde la garantie financière de la commune à la Société VILOGIA pour les prêts qu'elle sollicite auprès de la Banque Postale, selon les caractéristiques présentées ci-dessous :

Ligne du Prêt :	PLS	
Montant :	154 952 euros	
Montant garanti (15%)	23 242,80 €	
Durée de la phase de mobilisation :	24 mois	
Durée de la phase de d'amortissement :	40 ans	
Périodicité des échéances :	Trimestrielle	
Index :	Livret A	
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Livret A Préfixé + 1,11 %	
	soit 1,86% révisable en fonction de la variation de l'index Livret A	
Profil d'amortissement :	Amortissement progressif	
	Taux annuel de progression 1,86 %	
Remboursement anticipé :	Possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie	
	du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une	
	indemnité (voir contrat). Préavis : 35 jours ouvrés	

Ligne du Prêt : Montant : Montant garanti (15%)	PLS Foncier 166 414 euros 24 962,10 €	
Durée de la phase de mobilisation :	24 mois	
Durée de la phase de d'amortissement :	50 ans	
Périodicité des échéances :	Trimestrielle	
Index :	Livret A	
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Livret A Préfixé + 1,11 %	
	soit 1,86% révisable en fonction de la variation de l'index Livret A	
Profil d'amortissement :	Amortissement progressif	
	Taux annuel de progression 1,86 %	
Remboursement anticipé :	Possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité (voir contrat). Préavis : 35 jours ouvrés	

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt : Montant : Montant garanti (15%)	Prêt complémentaire 185 936 euros 27 890,40 €	
Durée de la phase de mobilisation :	24 mois	
Durée de la phase de d'amortissement :	30 ans	
Périodicité des échéances :	Annuelle	
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux fixe à 2,64 %	
Profil d'amortissement :	Échéances constantes	
Remboursement anticipé :	Possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle (voir contrat). Préavis : 50 jours calendaires	

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec la Société VILOGIA pour la garantie des paiements en capital et intérêts des emprunts susvisés. Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la commune aux contrats de prêt qui seront passés entre la Banque Postale et la Société VILOGIA.

Adopté à la majorité par 41 voix pour et 2 abstentions.

10) GARANTIE FINANCIERE PARTIELLE D'EMPRUNTS A CONTRACTER PAR VILOGIA AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR UNE ACQUISITION EN VEFA AU 150 GRANDE RUE DE SAINT CLAIR A CALUIRE ET CUIRE

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal accorde la garantie financière de la commune à la Société VILOGIA pour les prêts qu'elle sollicite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques présentées ci-dessous :

Ligne du Prêt : Montant : Montant garanti (15%)	PLS 127 360 € 19 104 €
Durée de la phase de préfinancement :	12 mois
Durée de la phase de d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index:	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR),
Taux de progressivité des échéances :	De – 3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A. A ce jour, - 0,5 %

Ligne du Prêt : Montant : Montant garanti (15%)	PLS Foncier 152 832 € 22 924,80 €
Durée de la phase de préfinancement :	12 mois
Durée de la phase de d'amortissement :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index:	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR),
Taux de progressivité des échéances :	De – 3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A. A ce jour, - 2 %

Ligne du Prêt : Montant : Montant garanti (15%)	PLS complémentaire 54 248 euros 8 137,20 €
Durée de la phase de	12 mois
préfinancement : Durée de la phase de d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index:	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +1,11 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR),
Taux de progressivité des échéances :	De – 3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A. A ce jour, - 0,5 %

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec la Société VILOGIA pour la garantie des paiements en capital et intérêts des emprunts susvisés. Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la commune aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société VILOGIA.

Adopté à la majorité par 41 voix pour et 2 abstentions.

11) OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES - ANNEE 2019 - DETERMINATION DU NOMBRE DE DIMANCHES AUTORISES

Rapporteur: F. JOUBERT

Le Conseil Municipal décide de retenir pour l'année 2019,

- 1 l'octroi de 5 ouvertures dominicales pour la branche automobile, soit les 20/01 17/03 16/06 15/09 et 13/10,
- 2 l'octroi de 5 ouvertures dominicales pour toutes les autres branches (commerces de détail, alimentaires ou non, spécialisés ou pas), soit les 01/12 08/12 15/12 22/12 et 29/12.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

12) CREATION D'UN MARCHE COMMUNAL PLACE DE LA ROCHETTE

Rapporteur : F. JOUBERT

Le Conseil Municipal approuve la création d'un marché communal place de la Rochette les jeudis de 16 h à 20 h et applique pour ce marché les droits de place sur les marchés tels que prévus au règlement général. Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

13) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES ANIMATIONS DU 8 DECEMBRE ET DE NOEL A L'UNION DES COMMERCANTS DE CALUIRE BOURG (UCCB)

Rapporteur: F. JOUBERT

Le Conseil Municipal attribue à l'Union des Commerçants de Caluire Bourg une subvention exceptionnelle égale aux dépenses engendrées pour la mise en place de ces événements d'un montant maximum de 1 600 €. Les crédits nécessaires seront pris sur les crédits mis en réserve au budget primitif pour 2018 et la dépense imputée sur le compte fonction 94 − nature 6745.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

14) EXERCICE 2018 - CREANCES ETEINTES

Rapporteur: N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal accède à la demande du comptable assignataire de la Ville de Caluire et Cuire en admettant en créances éteintes les titres listés pour un montant total de 4 903,42 €. La dépense résultant de l'admission en créances éteintes des titres émis sur les exercices 2012 à 2017 sera imputée au compte 6542 fonction 01.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

15) EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE MANDATEMENT EN INVESTISSEMENT SANS INSCRIPTION PREALABLE DE CREDITS

Rapporteur: N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal constate et dit que le montant correspondant au quart des crédits ouverts en investissement au budget précédent est de 2 021 912,60 €. Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2019 les dépenses d'investissement nécessaires, au-delà des crédits reportés et des crédits de paiement votés, correspondant aux montants et affectations présentés dans le tableau.

PROGRAMME	PREVISION 2019	CHAPITRE
Frais d'études et acquisitions de logiciel	50 000,00 €	20
Acquisition de mobiliers et matériels pour le fonctionnement des services et équipements de la Ville	100 000,00 €	21
Travaux sur divers bâtiments de la Ville	500 000,00 €	23
TOTAL	650 000,00 €	

Les crédits correspondants aux dépenses engagées, liquidées ou mandatées dans le cadre de cette autorisation seront ouverts au budget primitif 2019.

Adopté à la majorité par 39 voix pour et 4 abstentions.

16) AUGMENTATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX N'AYANT PAS UN CARACTERE FISCAL

Rapport retiré en séance.

17) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES COMBATTANTS D'ALGERIE, TUNISIE ET MAROC – SECTION LYON - CALUIRE

Rapporteur: F. JOUBERT

Le Conseil Municipal alloue une subvention exceptionnelle de 500 € à la section Lyon/Caluire des Combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc. La dépense correspondante sera imputée au compte fonction 024 nature 6745 du budget 2018.

Adopté à la majorité par 42 voix pour et 1 contre.

18) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNCAFN)

Rapporteur: F. JOUBERT

Le Conseil Municipal alloue une subvention exceptionnelle de 500 € à l'UNCAFN. La dépense correspondante sera imputée au compte fonction 024 nature 6745 du budget 2018.

Adopté à la majorité par 42 voix pour et 1 contre.

19) CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION CINEMA LE MELIES - RENOUVELLEMENT

Rapporteur: J.P. ROULE

Le Conseil Municipal approuve les termes du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Association Cinéma Le Méliès et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

20) CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA SOCIETE URFOL CINEMA - RENOUVELLEMENT

Rapporteur: J.P. ROULE

Le Conseil Municipal approuve les termes du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec la société Urfol Cinéma (Ciné Caluire) et autorise Monsieur le Maire à le signer. Le Conseil Municipal attribue à la société Urfol Cinéma (Ciné Caluire) une subvention de fonctionnement de 8 500 €. Les crédits seront prélevés au compte 6574-311 ouvert au budget 2018.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

21) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT SUR LES TEMPS PERISCOLAIRES

Rapporteur: G. LACROIX

Le Conseil Municipal alloue les subventions exceptionnelles suivantes aux associations intervenant sur les temps périscolaires :

au titre de l'année 2018

- o l'Association Sportive de Caluire section athlétisme : 1920 euros
- le FCL arts martiaux : 1200 euros
- la Jeanne d'Arc de Caluire : 1368 euros
- Ie Gai Savoir : 400 euros

au titre de l'année 2019

- o l'Association Sportive de Caluire section athlétisme : 3360 euros
- o le FCL arts martiaux : 2150 euros
- o la Jeanne d'Arc de Caluire : 4788 euros
- o le Gai Savoir : 600 euros

La dépense correspondante sera imputée au compte fonction 255S nature 6745 du budget des exercices 2018 pour 4888 euros et 2019 pour 10898 euros.

Adopté à la majorité par 41 voix pour et 2 abstentions.

22) SUBVENTION AU COLLEGE ANDRE LASSAGNE - PROJET " DEVOIR DE MEMOIRE "

Rapporteur: G. LACROIX

Le Conseil Municipal alloue une subvention exceptionnelle de 300 euros au collège André Lassagne dans le cadre du projet « Devoir de mémoire » des classes de 4ème et 3ème SEGPA. La dépense correspondante sera imputée au compte fonction 22 nature 6745 du budget de l'exercice 2018.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

23) AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ORGANISANT L'ACTION DES INTERVENANTS EXTERIEURS LORS DES SEANCES D'EPS DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE

Rapporteur: G. LACROIX

Le Conseil Municipal annule et remplace la délibération n° 2018-18 du 26 mars 2018. Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention conclue le 24 août 2016 entre la Ville et le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale organisant l'action des intervenants extérieurs lors des séances d'EPS dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Caluire et Cuire. Monsieur le Maire est autorisé à le signer.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

24) TARIFS FUNERAIRES 2019

Rapporteur: M. JOINT

Le Conseil Municipal décide que le coefficient de variation appliqué aux tarifs funéraires 2018 pour déterminer les tarifs funéraires 2019 sera de 1,02 (en arrondissant le cas échéant à l'euro le plus proche – hors location des cases du caveau provisoire) et fixe les tarifs pour l'année 2019 comme suit :

CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Durée des concessions	Prix du m2 jusqu'à 2 m²	Prix du m2 au-delà de 2m2
	Tarifs 2019(€)	Tarifs 2019 (€)
15 ans	256	312
30 ans	655	809
50 ans	1429	1723

CAVEAUX PRÉFABRIQUES OU ANCIENS

Nombre de places	Durée de location		
	15 ans Tarif 2019(€)	30 ans Tarif 2019(€)	
			1
2	1066	2131	
3	1595	3189	
4	2095	4251	
5	2660	5320	
6	3182	6365	

CASES DU COLUMBARIUM

Durée de location	Tarifs 2019 (€)
15 ans	214
30 ans	427

TRAVAUX DU CIMETIÈRE

Type de travaux	Tarifs 2019 (€)	
Fourniture et pose du filtre d'épuration des caveaux préfabriqués	115	
Dépôt d'urne funéraire dans le columbarium	36	
Location des cases du caveau provisoire (par jour)	4	

Les recettes correspondantes seront imputées au compte fonction 026 nature 70311, 70312 et 7083. Adopté à la majorité par 38 voix pour et 5 contre.

25) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 – RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

Rapporteur: M. JOINT

Le Conseil Municipal, en vue de la campagne 2019 de recensement de la population, décide le recrutement pour cette mission de 8 agents recenseurs et fixe les tarifs de rémunération des agents recenseurs comme suit :

Tâches effectuées	Tarifs 2019
Formation	33,15 €
Tournées de reconnaissance, par IRIS	19,79 €
Bulletins individuels, par habitant	2,14 €
Feuilles de logement, par logement	1,17 €
Adresses recensées, par adresse	1,32 €
Forfait déplacement	55,59 €
Prime « qualité » conditionnée à un taux de FLNE < ou = à 5%	200,00 €

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

26) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur: M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal apporte au tableau des effectifs les modifications concernant les emplois permanents. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

27) AVENANT A LA CONVENTION D'INSPECTION SANTE ET SECURITE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON (CDG69)

Rapporteur: M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant relatif à la modification de la convention d'inspection santé et sécurité au travail et autorise Monsieur le Maire à le signer. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 011 du budget de l'année en cours, dans la nature 6288 et fonction 020G.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

28) VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SOUTENIR LE RESEAU DES MISSIONS LOCALES JEUNES

Rapporteur: M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal adopte le vœu à l'unanimité par 43 voix pour.

29) VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR NOS JEUNES, PERENNISONS NOS MISSIONS LOCALES

Rapporteur: Mme CHIAVAZZA

Le Conseil Municipal rejette le vœu par 33 voix contre, 7 pour, et 2 abstentions. (M. TOLLET ne prend pas part au vote)

30) VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA JUSTICE SOCIALE ET FISCALE DANS TOUT NOTRE PAYS

Rapporteur: Mme CHIAVAZZA

Le Conseil Municipal rejette le vœu par 34 voix contre, 1 pour et 6 abstentions. (Caluire et Cuire Citoyens ne prend pas part au vote)

Caluire et Cuire, le 12 décembre 2018

Le Maire, Philippe COCHET